

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 19 février 2004

portant nomination d'un membre titulaire autrichien du Comité des régions

(2004/218/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement autrichien,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 ⁽¹⁾ porte nomination des membres et suppléants du Comité des régions.
- (2) Un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Helga MACHNE, portée à la connaissance du Conseil en date du 26 janvier 2004,

DÉCIDE:

Article unique

M. Bernd VÖGERLE, Bürgermeister, Vizepräsident des Österreichischen Gemeindebundes, membre suppléant du Comité des régions, est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M^{me} Helga MACHNE pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 19 février 2004.

Par le Conseil

Le président

M. McDOWELL

⁽¹⁾ JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.